

ETRETAT

Les élus s'engagent à protéger le patrimoine

Le conseil municipal s'est attaché lors de la dernière réunion à renforcer la protection du patrimoine sous toutes ses déclinaisons.

ZPPAUP, vous connaissez ? Les amateurs de sigles se régalaient vendredi soir lors du conseil municipal. Les élus d'Etretat ont examiné le projet de Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

Pour faire simple, un texte qui permettra d'assurer une protection encore plus rigoureuse du site, du centre-ville, du bord de mer contre les éventuelles menaces de constructions ou d'aménagements « sauvages ».

Ce projet approuvé va être transmis au préfet qui le soumettra à une enquête publique. Puis il reviendra après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites devant le conseil municipal avant le décret préfectoral qui créera la fameuse ZPPAUP.

Pour plus d'informations sur ce document épais de plus de



Le projet de protection du patrimoine rédigé sur mille pages va être soumis à enquête publique

mille pages, il faut contacter en mairie Michel Wattelle, l'adjoint en charge du dossier.

Concernant la vie quotidienne de la station, le maire, Jean-Bernard Chaix, a été autorisé par son conseil municipal à signer la convention avec la Direction des routes pour l'aménagement du carrefour à feux, route du Havre, en haut du futur parking. Celui-ci devrait être terminé en mai prochain. Toujours sur le plan concret, les travaux de voirie con-

cernant le chemin des Hauls, la rue René-Tonnetot, la rue des Ecoles, le chemin de Damilaville, la rue des Floralies, la rue Jules-Gerbeau, l'accès garderie et le déplacement des feux tricolores près de la caserne des sapeurs-pompiers vont faire l'objet d'une demande de subventions au titre de la DGE.

Dotation globale d'équipement. Les travaux seront effectués ensuite sous réserve de l'approbation du budget 2007. Travaux toujours avec la recons-

truction des toilettes publiques et d'un préau après démolition de l'ancien office du tourisme. Les bureaux de celui-ci sont désormais (plutôt bien) installés dans les anciens locaux des services techniques, place Maurice-Guillard et la mairie va signer une convention avec l'office pour régulariser la situation.

A noter la signature d'un contrat de prestation «hydrants»-comprenez l'entretien des 28 bouches et poteaux

d'incendie – avec la Lyonnaise des eaux et l'exonération de 50% des taxes foncières pour trois ans des jeunes agriculteurs qui ont repris en Gaec la Ferme Modèle.

Pour l'anecdote, aucun vote « contre » lors des délibérations du conseil, juste quelques absences notamment sur la convention d'occupation de l'office du tourisme, et pour le folklore, quelques échanges un peu vifs et quelques « piques »... traditionnelles à Etretat.